

Conférence
de presse

Laïcité : tous formés, tous égaux ? L'enquête du SE-Unsa



SE-Unsa
Mardi 25 juin 2024



SE-Unsa - 209 Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris



Conférence de presse

1

Cadre général _____ p. 5

2

Difficultés rencontrées en matière de laïcité _____ p. 7

3

**La formation initiale à la laïcité vue par les stagiaires
et les jeunes titulaires** _____ p. 9

4

La formation à la laïcité des contractuels _____ p. 13

5

La formation à la laïcité des titulaires « expérimentés » _____ p. 19

6

Besoins des personnels en matière de laïcité _____ p. 25

1 Cadre général

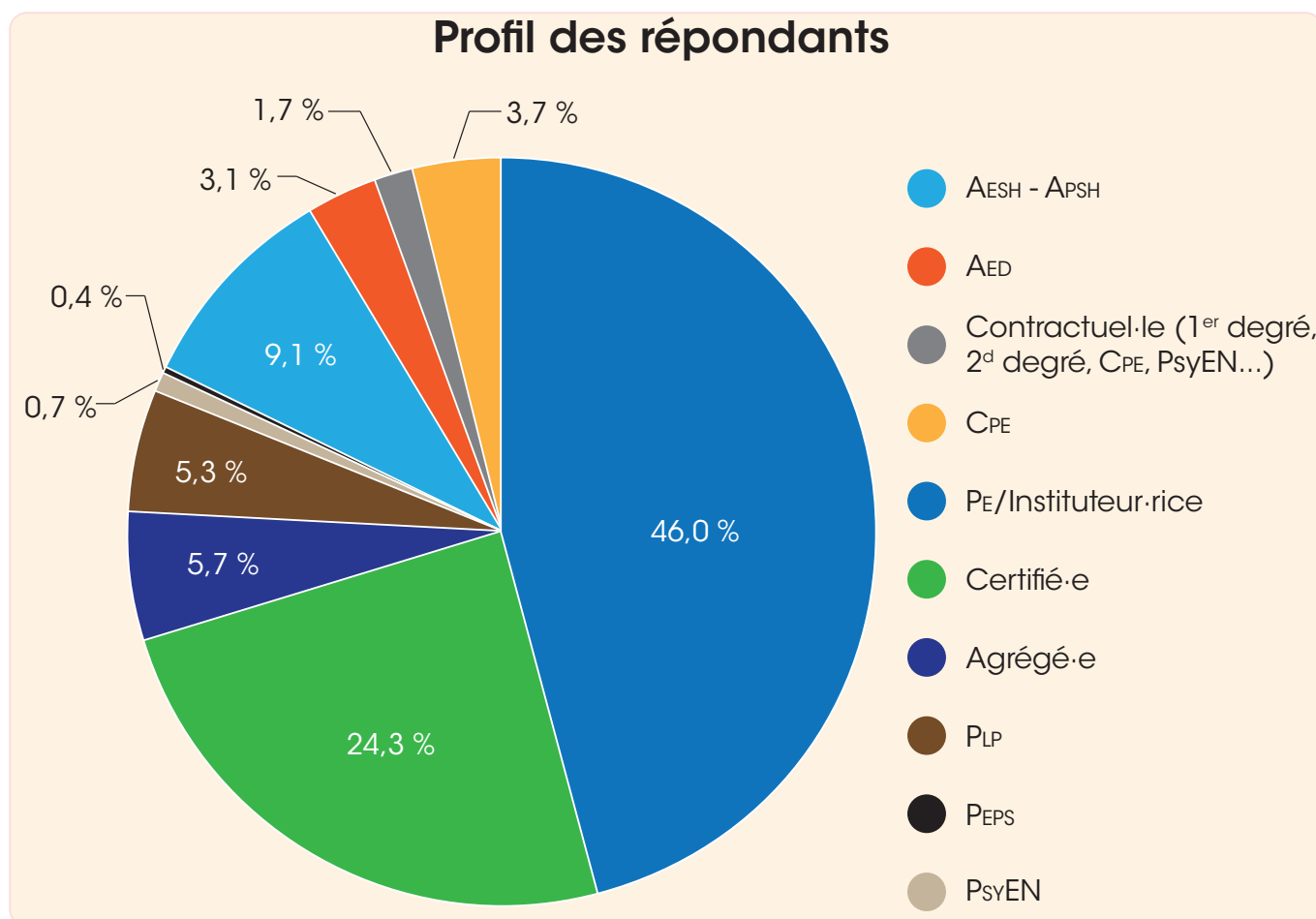
L'actuelle formation initiale des personnels de l'Éducation nationale prévoit un module sur la laïcité. Dans les maquettes des Inspé comme dans les formations initiales de tous les agents, contractuels compris, la transmission des principes et valeurs de la République doit permettre à toutes et tous d'exercer son métier dans les meilleures dispositions.

Le dernier rapport institutionnel au sujet de *La formation des personnels de l'Éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République* date de 2021. Le dernier rapport évoquant la formation générale des contractuels (mais aussi leur accueil et leur gestion) date, lui, de 2014.

Du 15 février au 15 mars 2024, le SE-Unsa a décidé de laisser la parole aux personnels enseignants, CPE, psyEN, titulaires, stagiaires et contractuels (dont les AED et AESH), pour pouvoir appréhender leur vision de cette formation, son utilité dans leur quotidien mais aussi leurs besoins compte-tenu des atteintes à la laïcité auxquelles ils sont confrontés.

Près de 4 800 collègues y ont répondu, leur permettant d'exprimer leurs besoins et leurs questionnements sur le sujet de la laïcité dans leur école ou leur établissement.

Pour les répondants ayant bénéficié de cette formation :

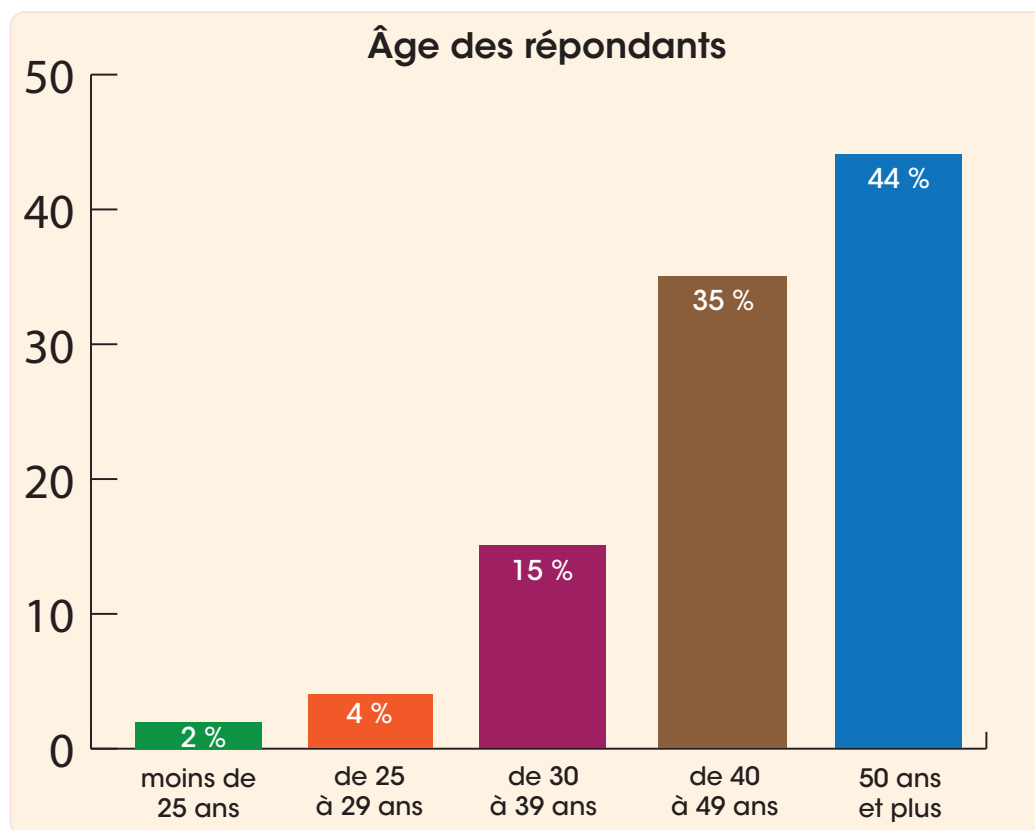


Cette répartition des répondants est à mettre en relation avec la composition de la population de l'Éducation nationale (issue des statistiques 2021) :

Personnel	Chiffres	Globalement
Professeur du 1 ^{er} degré	405 000	39,7 %
Professeur du 2 ^d degré	455 000	45 %
AESH	120 000	10,8 %
AED	60 000	5,4 %
CPE et PsyEN	22 350	2,1 %
Total	1 102 350	

Les répondants ont globalement indiqué que leur genre avait peu d'impact sur leurs réponses. Nous ne ferons donc pas d'analyse selon ce critère F/H(*).

(*) Pour la première fois nous avons proposé le genre « non-binaire », qui représente 0,7 % des répondants.



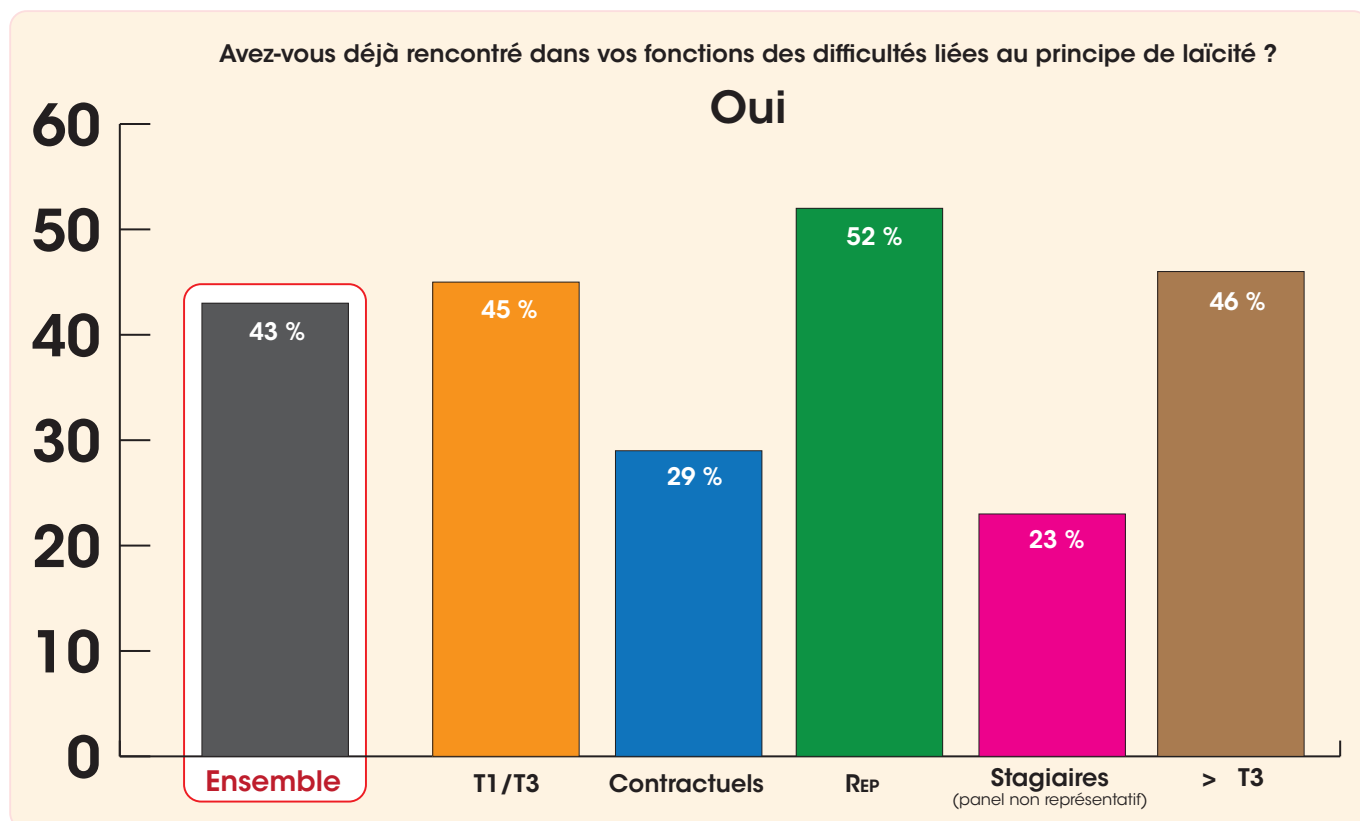
Concernant l'âge global des répondants, il n'est pas possible de comparer à la population générale des personnels puisque le ministère différencie dans ses statistiques les enseignants des non-enseignants. Or, ici, nous avons un panel qui englobe l'ensemble des métiers, des titulaires aux contractuels.



2

Difficultés rencontrées en matière de laïcité

Les résultats des dernières questions posées portant sur la confrontation à des atteintes à la laïcité (port de tenues religieuses, contestations d'enseignement, remises en cause du principe...) ont permis de se rendre compte que l'ensemble des personnels est concerné par ces difficultés relevant de la laïcité.



23 % des stagiaires, qui sont pour nombre d'entre eux à temps partiel sur leur poste, ont déjà rencontré une difficulté liée au principe de laïcité.

Pour les néo-titulaires, le résultat monte à 45 %, ce qui correspond à la moyenne des titulaires plus aguerris. Aussi, près d'un enseignant sur deux est confronté à une difficulté liée à une atteinte à la laïcité au cours de sa carrière, mais cela est vrai dès son entrée dans le métier.

Pour les contractuels, 29 % y ont déjà été confrontés depuis le début de leur contrat. Si on fait un focus sur les AESH, cela concerne 21% d'entre eux.

Enfin, le risque est accru lorsque les personnels exercent en éducation prioritaire (52 %). Aussi, il semble important pour le SE-Unsa que tous les personnels puissent bénéficier d'une formation initiale sur le principe en lui-même ainsi que son application en milieu scolaire. La maîtrise de la gestion de ces situations de non-respect doit être acquise pour tous dès leur prise de fonction.



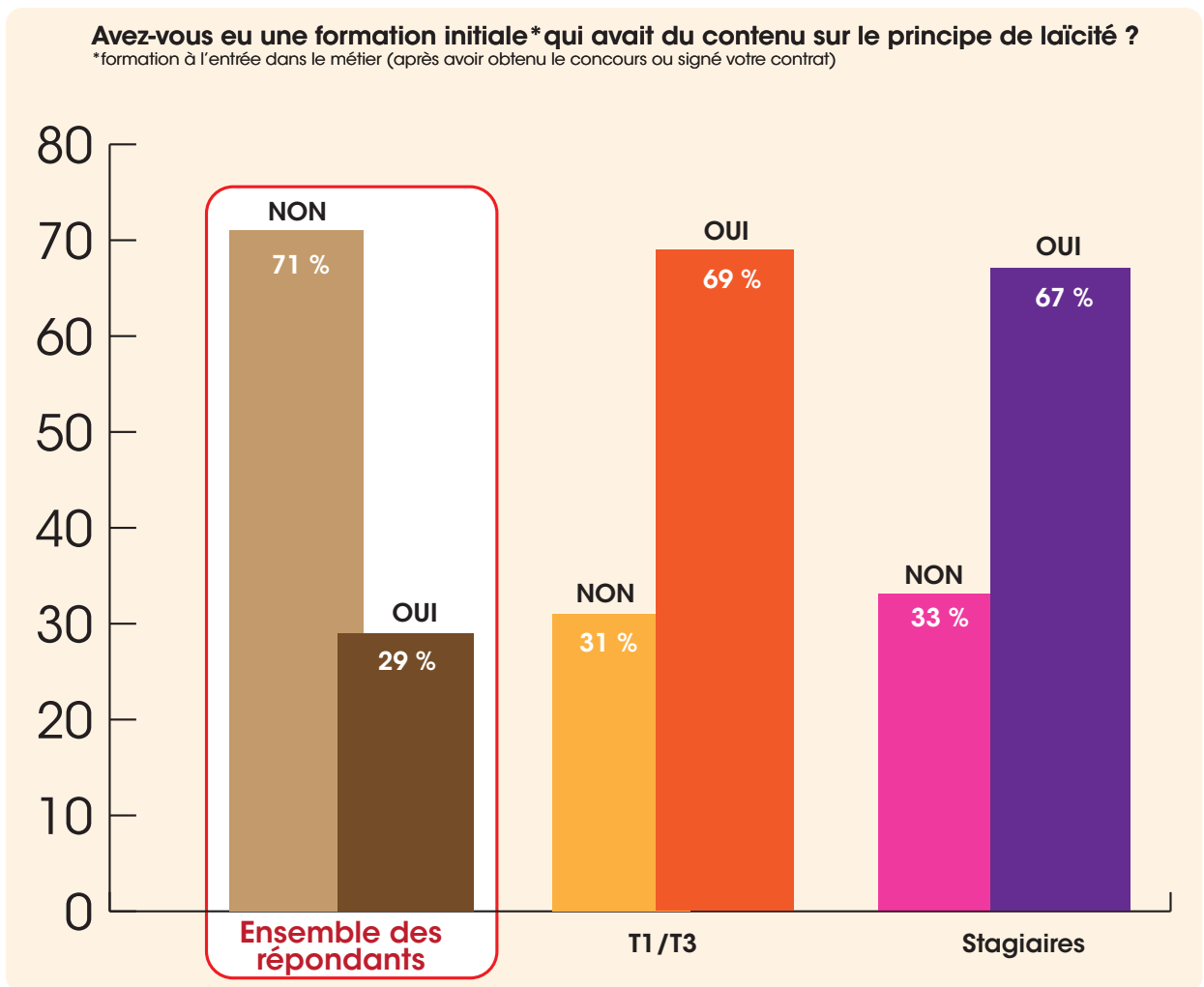
3 La formation initiale à la laïcité vue par les stagiaires et les jeunes titulaires

Sur les 4 789 répondants, 373 sont de jeunes enseignants (stagiaires et néo-titulaires), soit 8 % des répondants.

Ces deux populations ont pu bénéficier de la mise en place de la formation initiale à partir de la réforme du concours de 2021. Il était donc intéressant de vérifier que cette formation était effectivement mise en œuvre. Il nous semble également important de connaître le degré de satisfaction des collègues vis-à-vis de cette formation dans leurs pratiques.

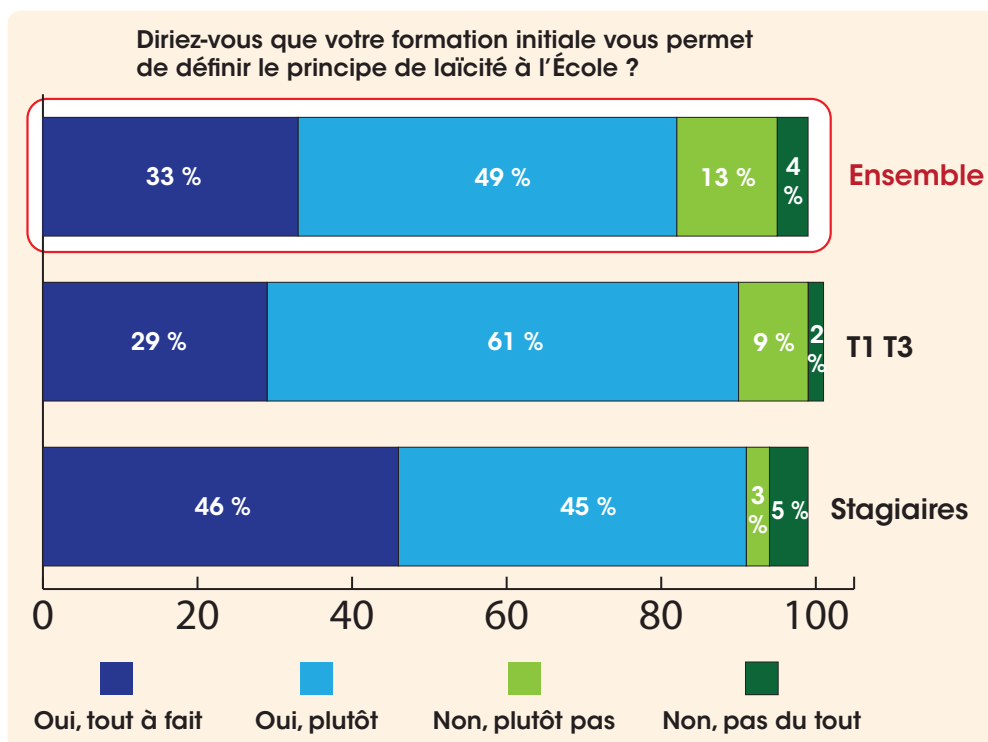
Compte tenu du module de formation à la laïcité qui doit être enseigné au sein des Inspé dans les masters Meef, il ressort que 67 % des stagiaires et 69 % des néo-titulaires ont bénéficié de ces heures.

Alors que l'ensemble des personnels titulaires devraient depuis 2021 bénéficier de cette formation, on peut dire qu'il reste encore du chemin à faire. Près d'un personnel sur trois n'a pas eu de formation initiale sur la laïcité et les valeurs de la République.

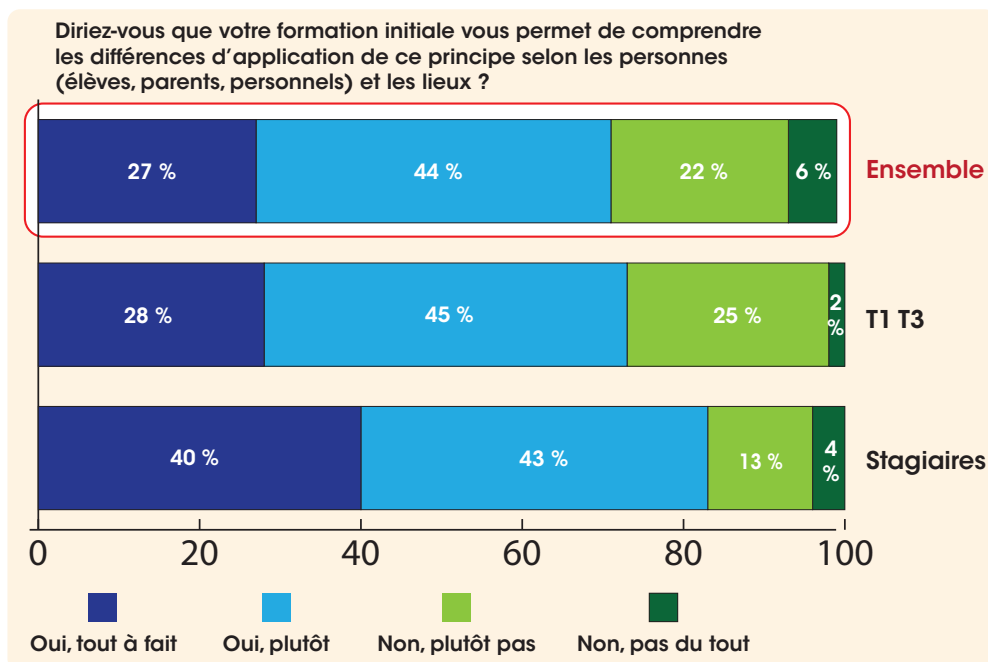


Pour les répondants ayant bénéficié de cette formation :

► Définir le principe de laïcité à l'École



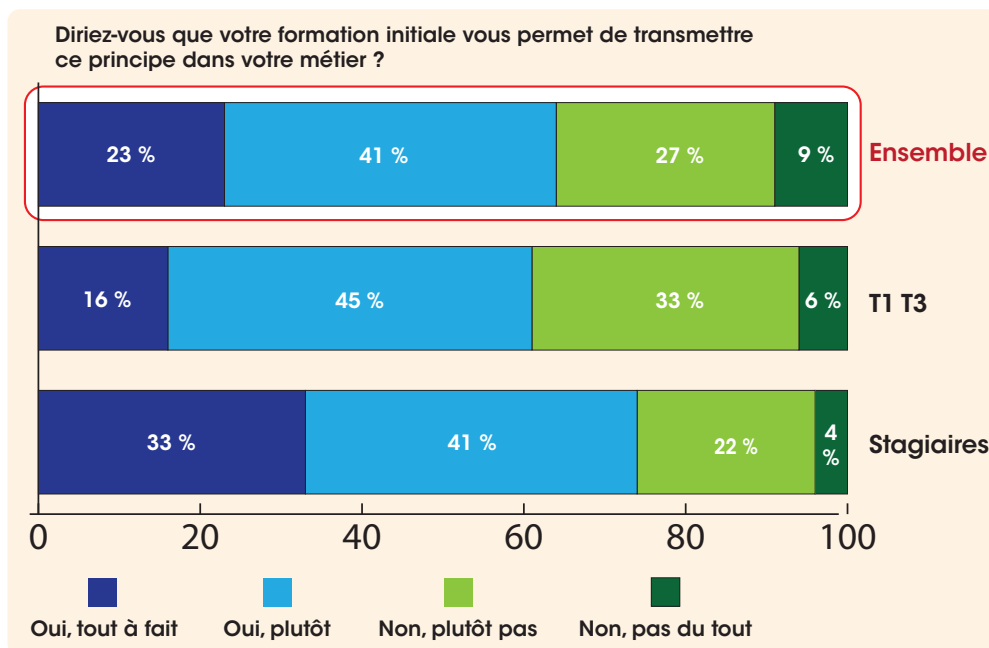
► Comprendre les différences d'application du principe de laïcité



Si 90 % des répondants affirment que la formation leur permet de définir la laïcité, ils ne sont toutefois plus qu'entre 73 % et 83 % à affirmer être capables de différencier les règles d'application du principe selon les lieux et personnes.

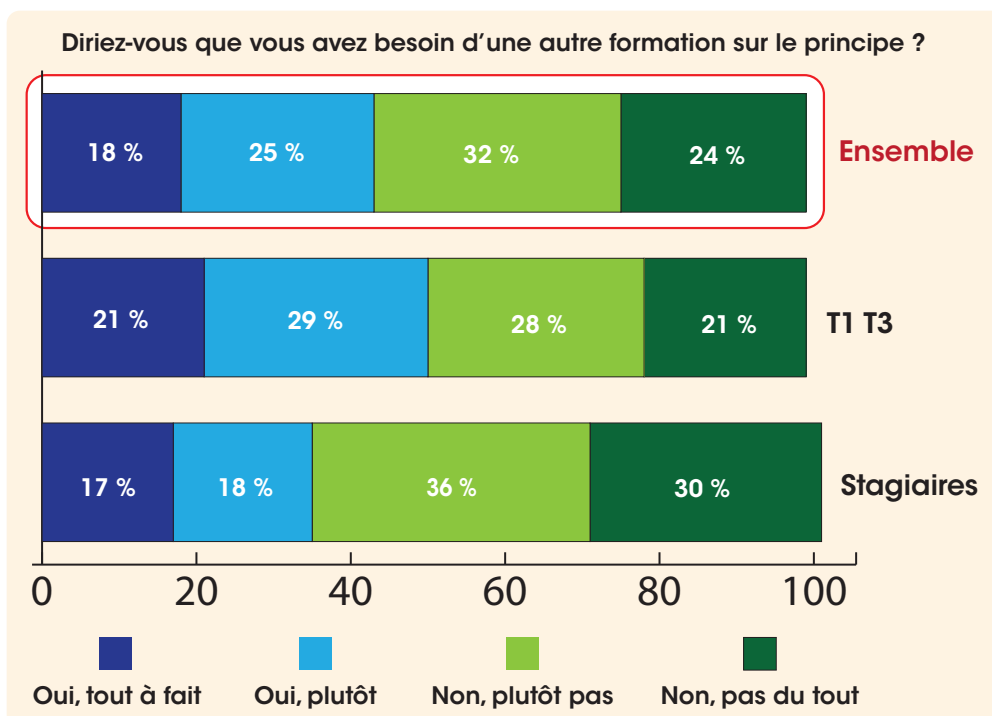


► Transmettre le principe de laïcité aux élèves



Enfin, entre 61 % et 74 % d'entre eux indiquent que la formation leur permet de transmettre le principe de laïcité aux élèves.

► Bénéficier d'une autre formation sur le principe de laïcité

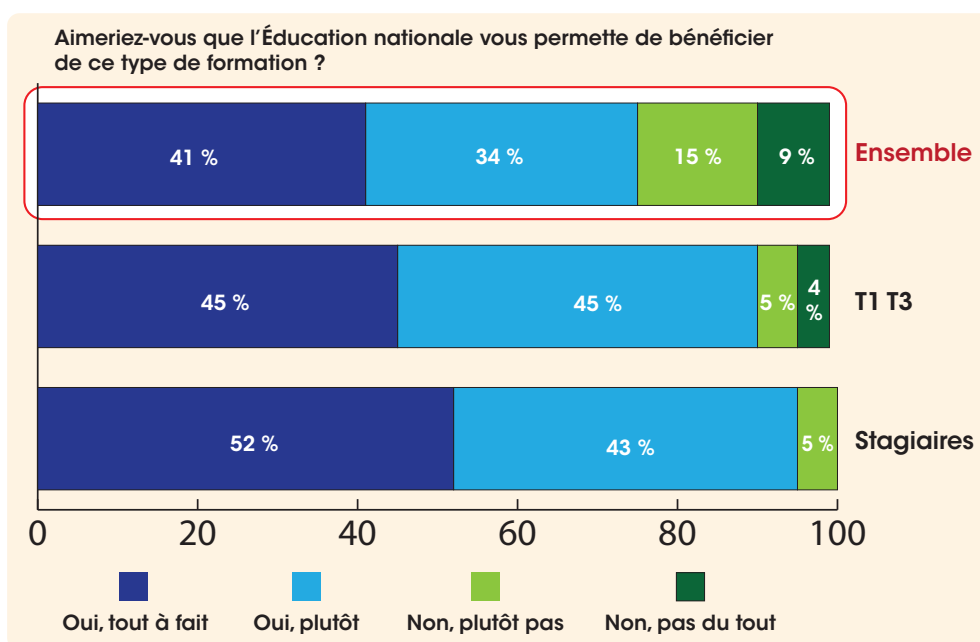
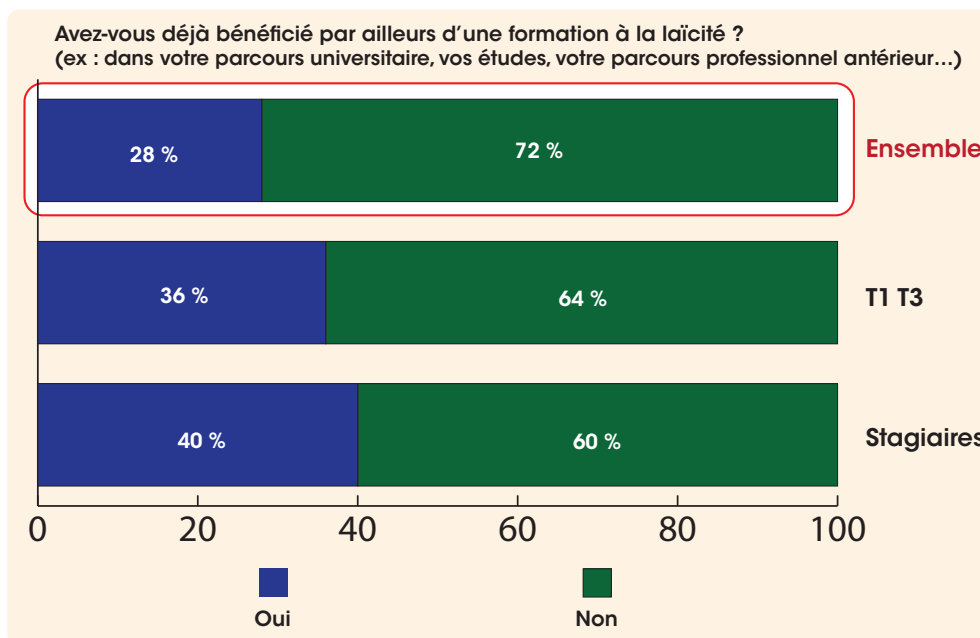


Moins de la moitié des répondants (entre 35 % et 50 % selon leur ancienneté) indique qu'il serait utile d'avoir une formation complémentaire sur ce principe.



Ces résultats confirment que la formation initiale des personnels enseignant et d'éducation n'est pas assez tournée vers la pédagogie de la laïcité mais davantage vers la connaissance même du principe. Pour le SE-Unsa, les deux dimensions doivent s'articuler afin de permettre aux collègues de le faire vivre dans leurs pratiques professionnelles. C'est d'ailleurs ce que de nombreux répondants ont affirmé dans les réponses ouvertes laissées à cette intention.

Un exemple : La formation à l'Inspé en tant que stagiaire et celle complémentaire en T1 ont permis de définir la laïcité et d'expliquer l'histoire. En revanche, pour la mise en application et le partage des valeurs avec les élèves, on ne nous a rien transmis !.



40 % des répondants qui n'ont pas eu de formation initiale à l'Inspé indiquent en avoir reçu une par ailleurs. Néanmoins, malgré cette formation dont ils ont pu bénéficier, 90 % à 95 % aimeraient que l'Éducation nationale leur propose une formation sur ce sujet.

Les « jeunes » enseignants, CPE et PsyEN ayant répondu ont donc un besoin de formation continue à l'issue de la formation initiale ou de la prise de fonction. Ils sont d'ailleurs plus nombreux à la solliciter que l'ensemble des répondants (+ 10 à 15 points).



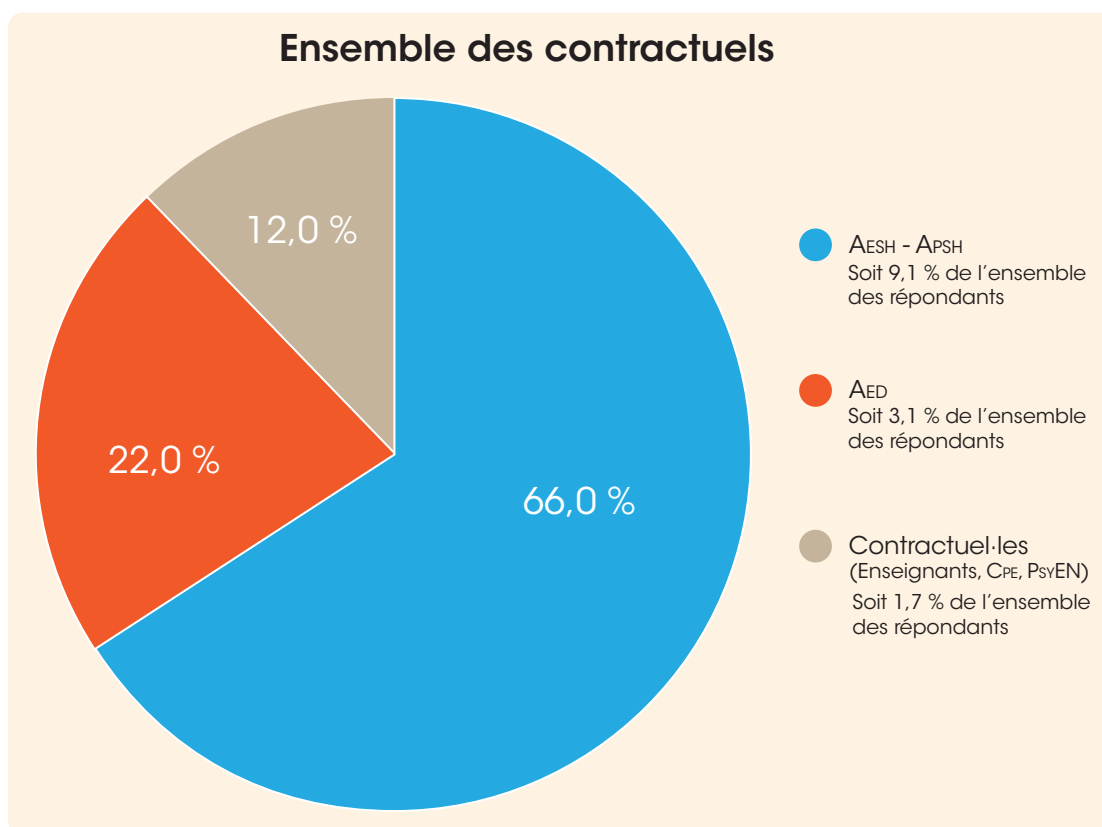
4

La formation à la laïcité des contractuels

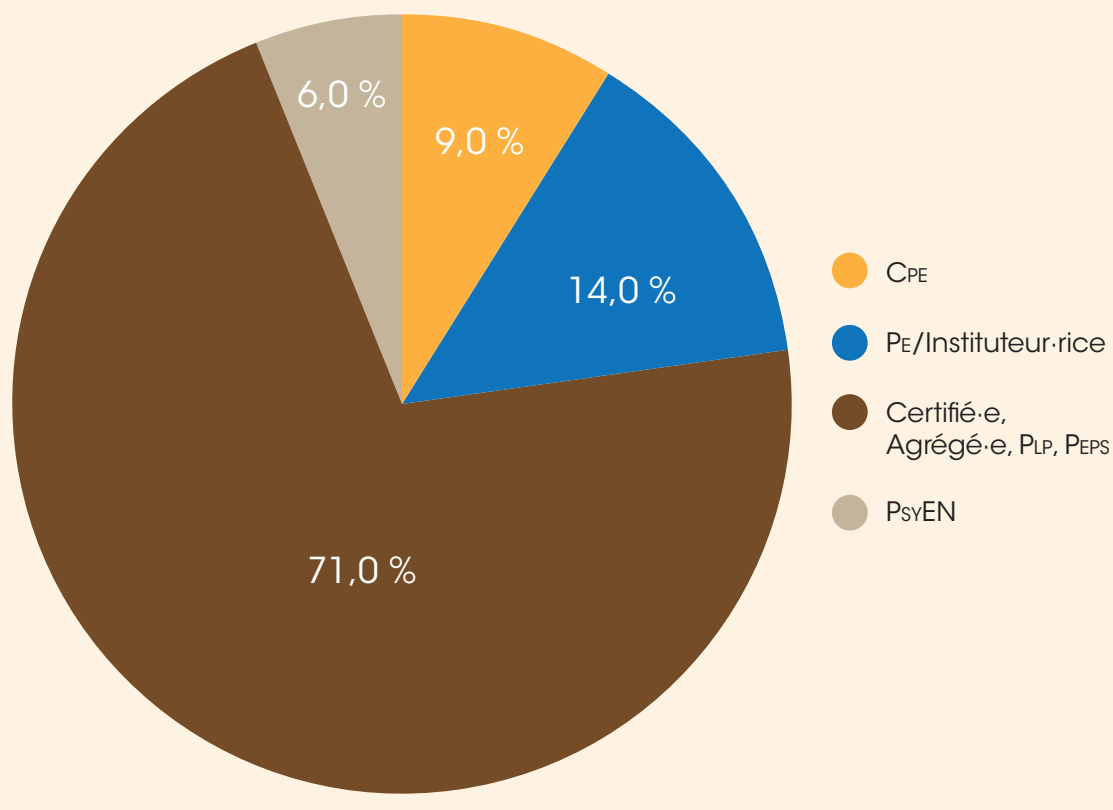
L'une des raisons de cette enquête était d'actualiser le bilan réalisé par l'Inspection générale en 2014 sur l'évolution de la formation des contractuels (enseignants, CPE, PsyEN, AESH et AED) en matière de laïcité.

665 contractuels ont répondu à cette enquête, soit 14% des répondants. Parmi eux, 437 sont des AESH, ce qui témoigne de leur intérêt pour ce sujet.

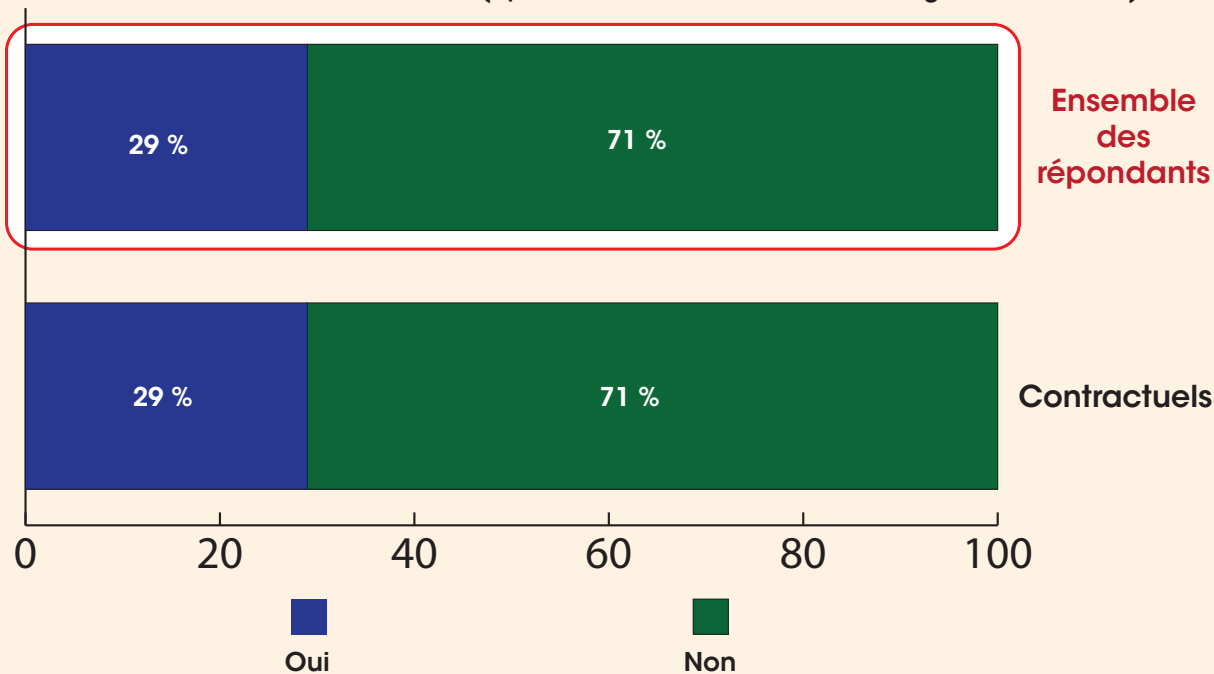
► Profil des contractuels répondants



Contractuels enseignants, CPE, PsyEN



Avez-vous eu une formation initiale* qui avait du contenu sur le principe de laïcité ?
 *formation à l'entrée dans le métier (après avoir obtenu le concours ou signé votre contrat)

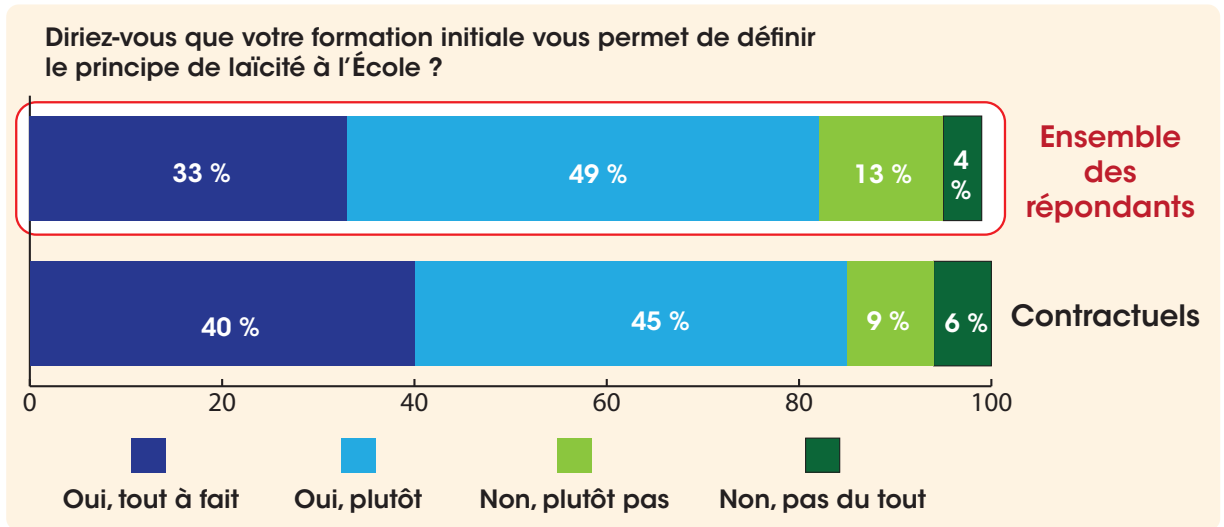


Tout comme l'ensemble des répondants, les contractuels sont 71 % à ne pas avoir bénéficié de formation initiale à laïcité.

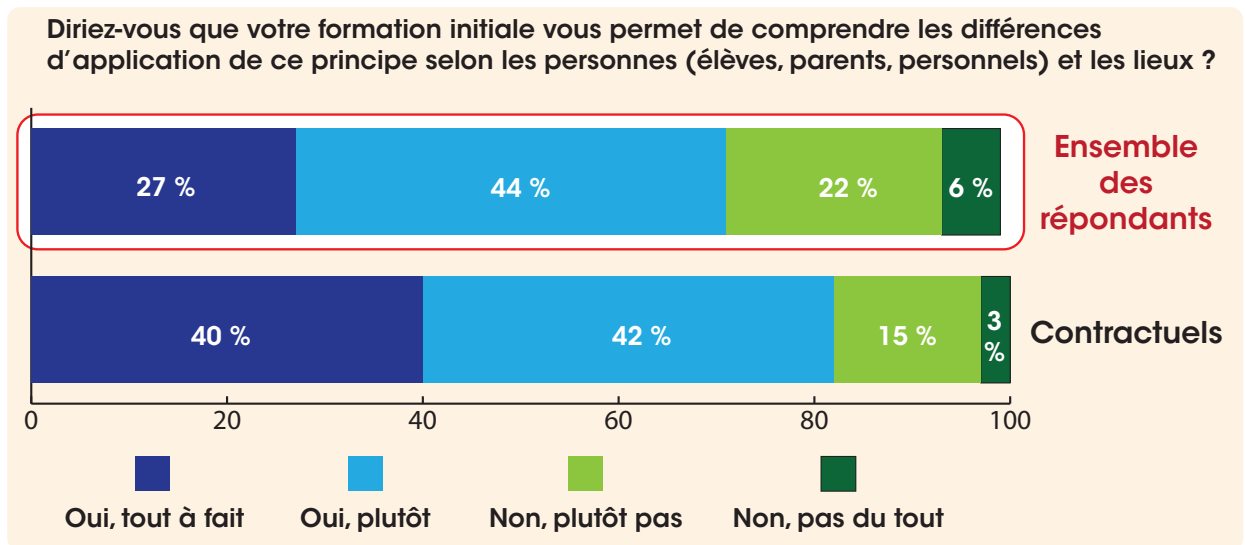


Pour les répondants ayant bénéficié de cette formation :

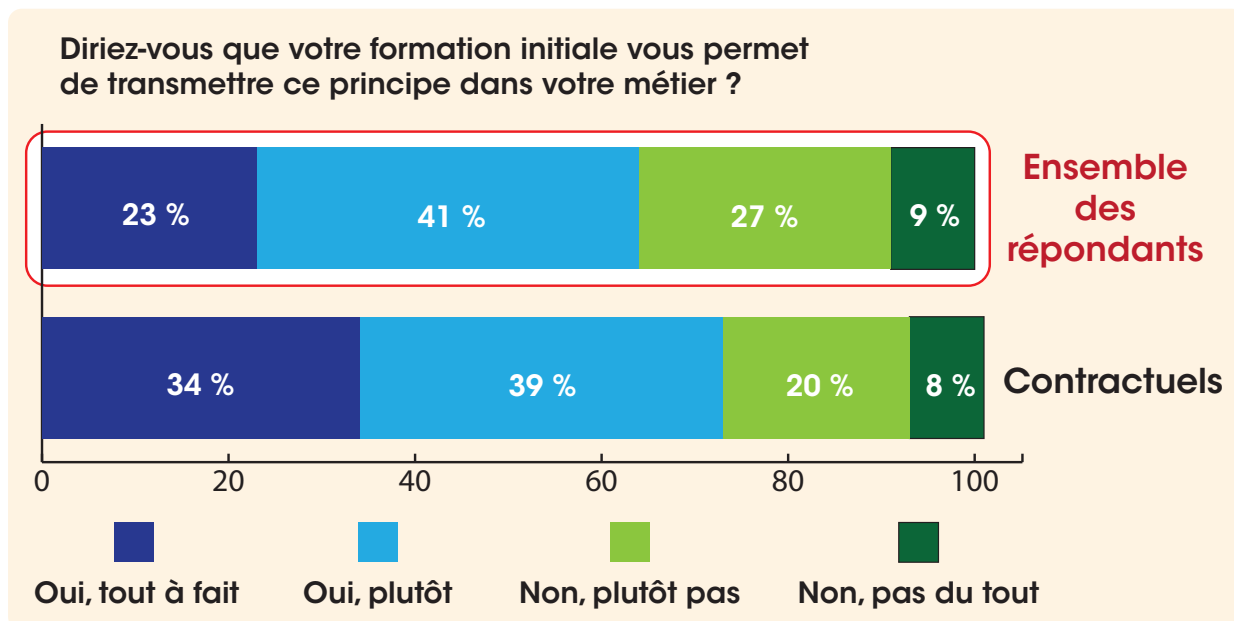
► Définir le principe de laïcité à l'École



► Comprendre les différences d'application du principe de laïcité



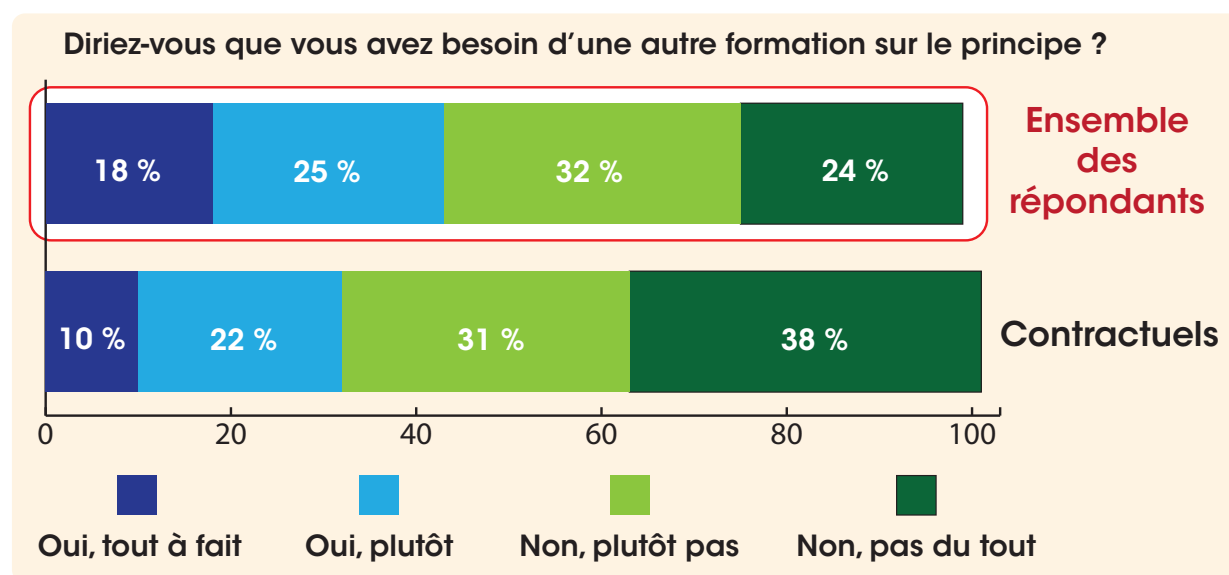
► Transmettre le principe de laïcité aux élèves



Si 85 % des répondants affirment que la formation leur permet de définir la laïcité, ils ne sont toutefois plus qu'entre 73 % et 82 % à affirmer être capables de différencier les règles d'application du principe selon les lieux et personnes.

On constate que ces résultats sont similaires à ceux des stagiaires.

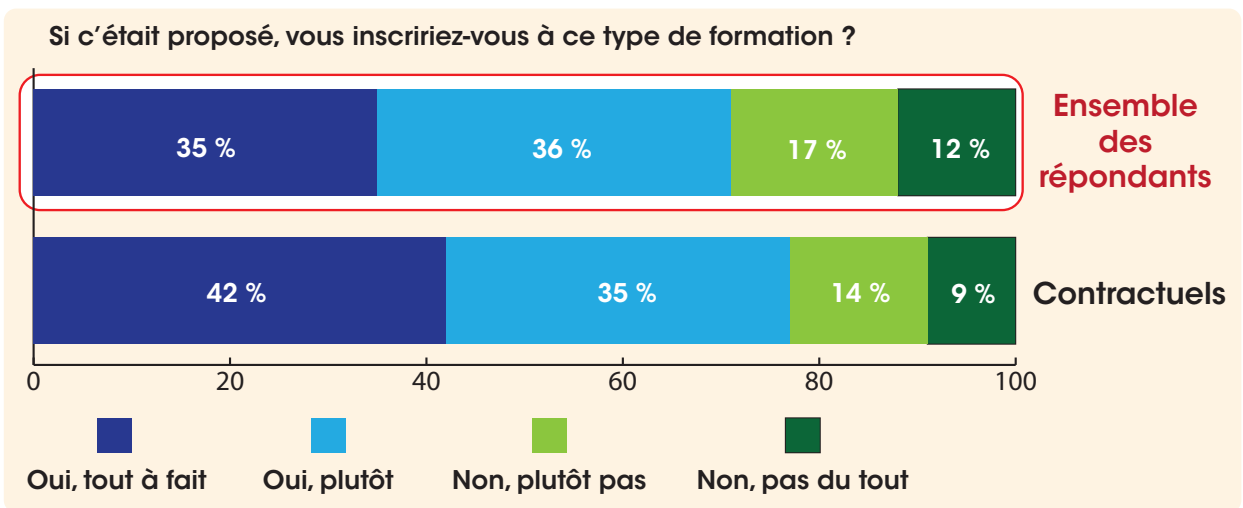
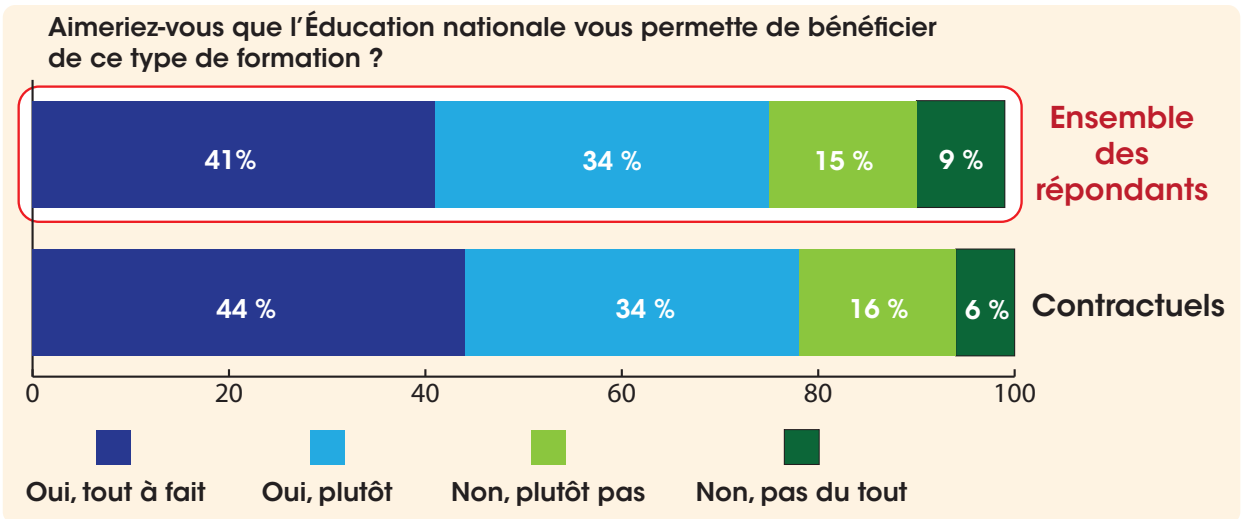
► Bénéficier d'une autre formation sur le principe de laïcité



Ils sont les personnels qui sollicitent le moins une nouvelle formation quand ils en ont eu une (69 %).

Pour les 29 % qui n'ont pas bénéficié de la formation initiale à la laïcité, 82 % n'ont pas suivi de formation par ailleurs, ce qui en fait la population la moins formée en matière de laïcité.





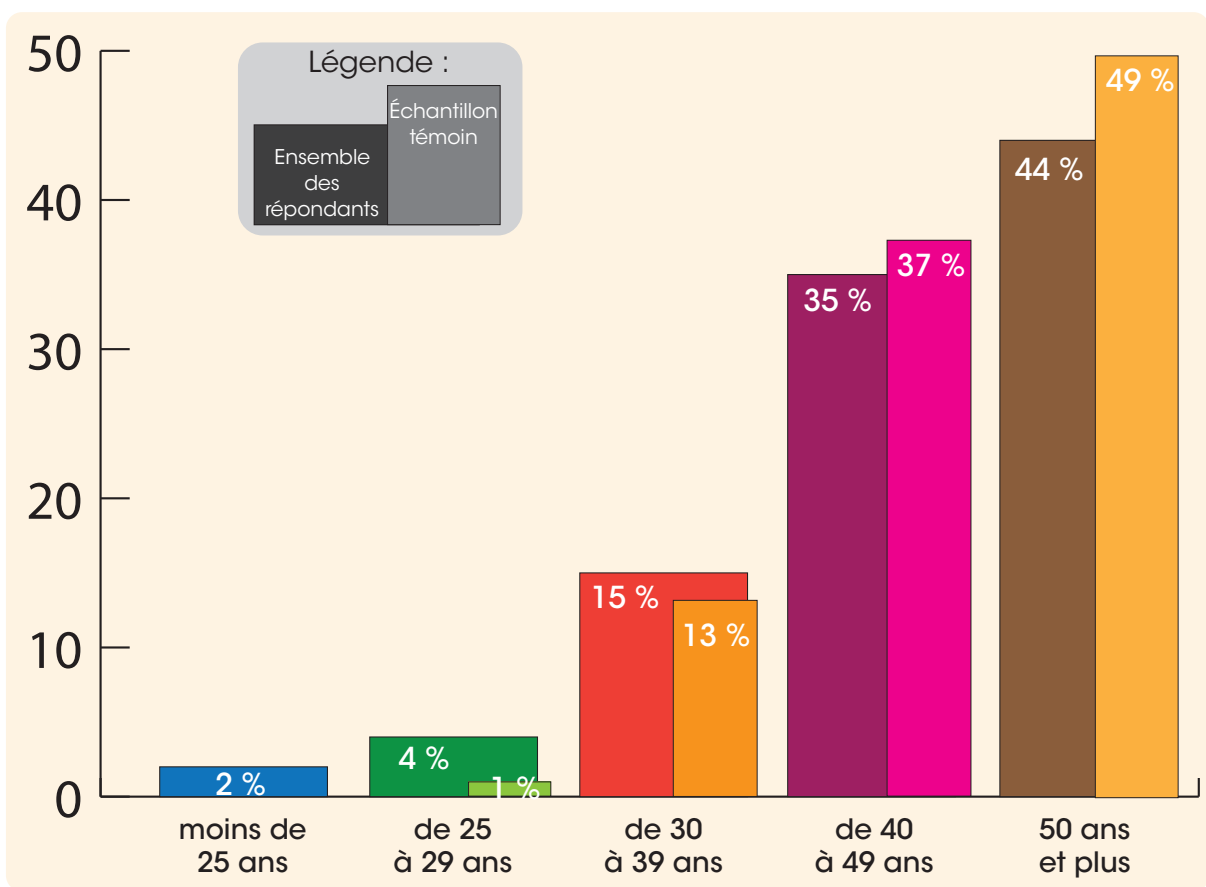
Bien qu'ils considèrent avoir suffisamment de connaissances sur le principe de laïcité pour exercer leur métier, 77 % des répondants n'ayant pas bénéficié de formation initiale s'inscriraient volontiers à une formation proposée par l'Éducation nationale.



5

La formation à la laïcité des titulaires « expérimentés » (échantillon témoin)

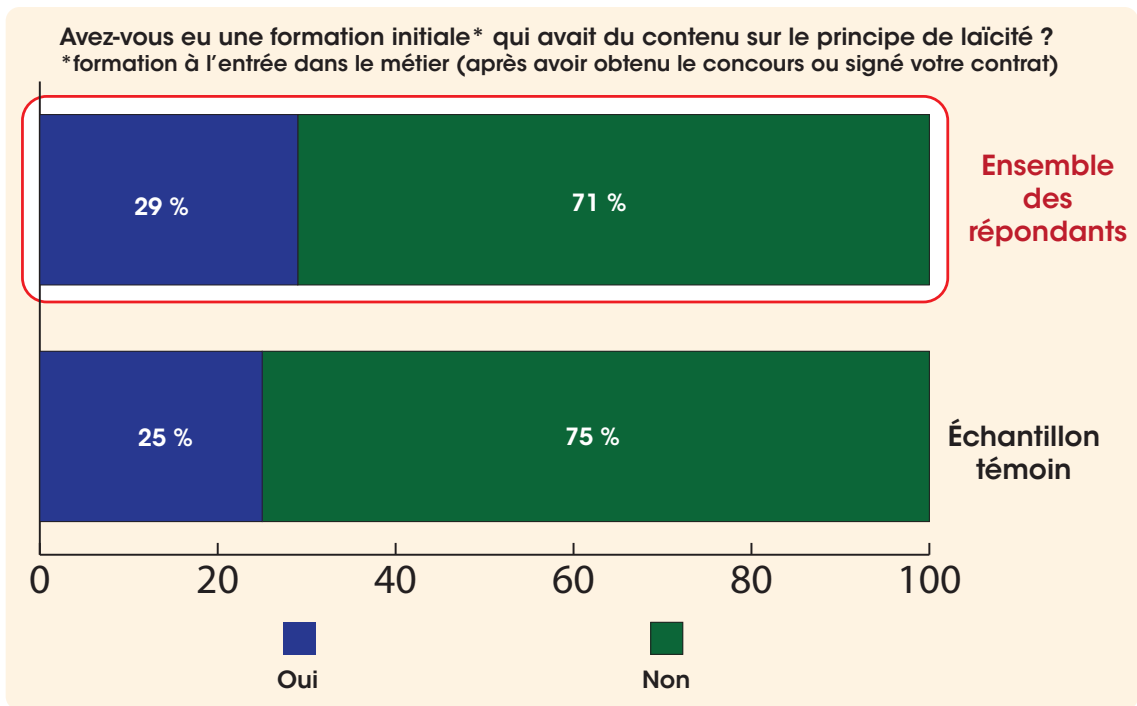
La plus grande part des répondants à cette enquête sont des titulaires qui ont plus de trois ans d'expérience. Ils n'ont donc pas bénéficié de la formation à la laïcité mise en oeuvre à partir de 2021.



Ils sont plus âgés que les autres cibles de l'enquête : les collègues dans leur deuxième partie voire fin de carrière représentent 86 % de l'échantillon.

Ils ont pu assister à une formation à la laïcité, que ce soit en formation initiale dans les écoles normales pour les instituteurs, en IUFM, Espé ou en formation continue depuis la mise en place du plan de formation globale décidé en 2019.

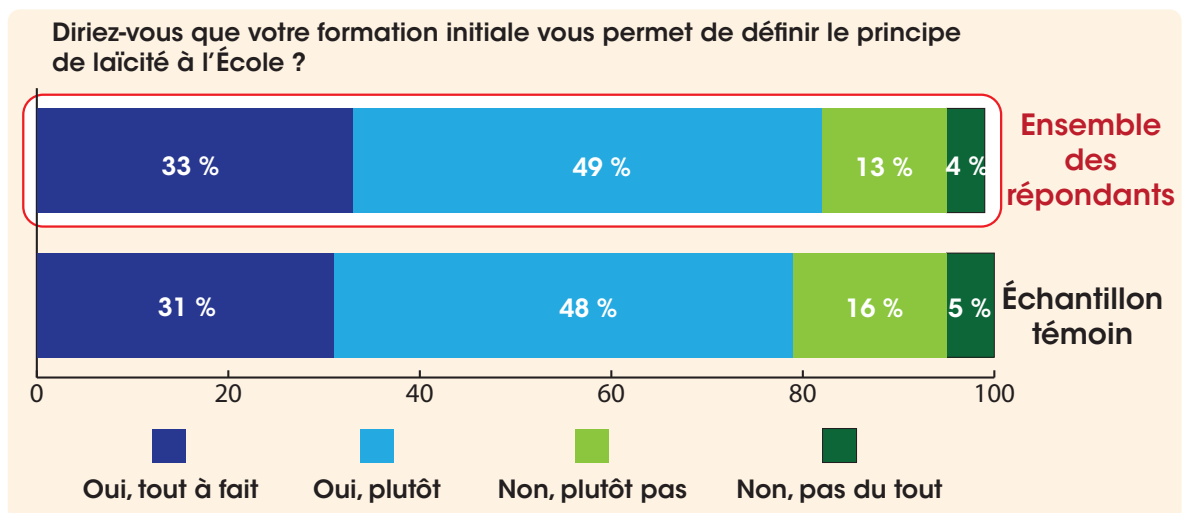




Les répondants de l'échantillon témoin sont plus nombreux (+ 4 points) que l'ensemble des répondants à ne pas avoir bénéficié de formation initiale.

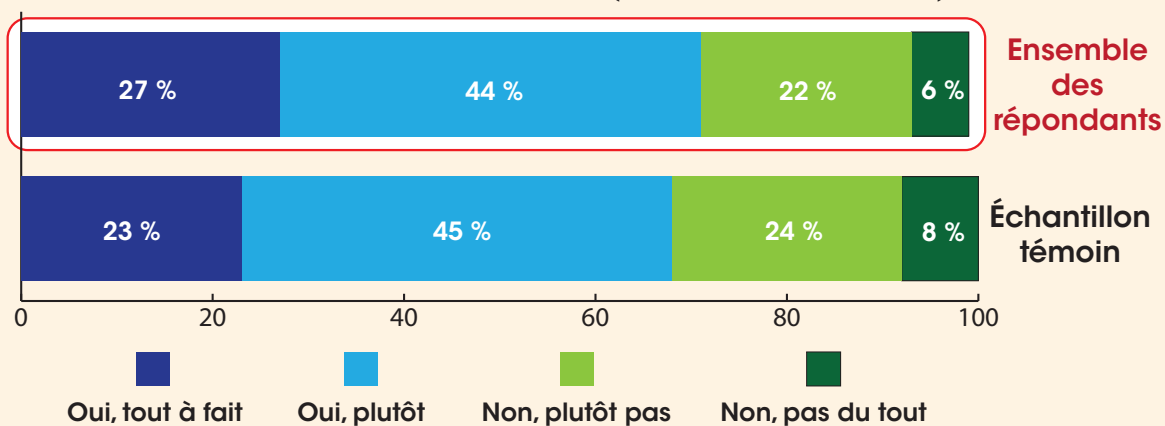
Pour les répondants ayant bénéficié de cette formation :

- Définir le principe de laïcité à l'École



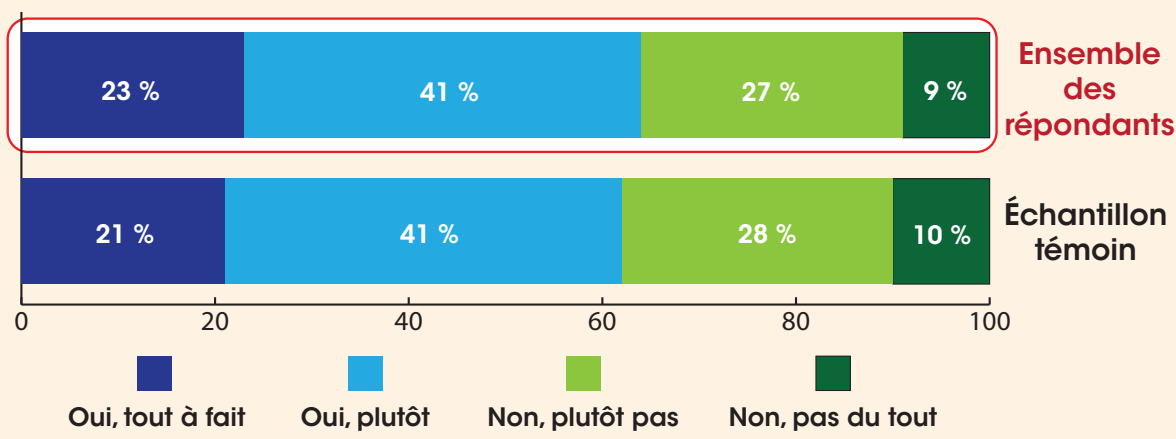
► Comprendre les différences d'application du principe de laïcité

Diriez-vous que votre formation initiale vous permet de comprendre les différences d'application de ce principe selon les personnes (élèves, parents, personnels) et les lieux ?

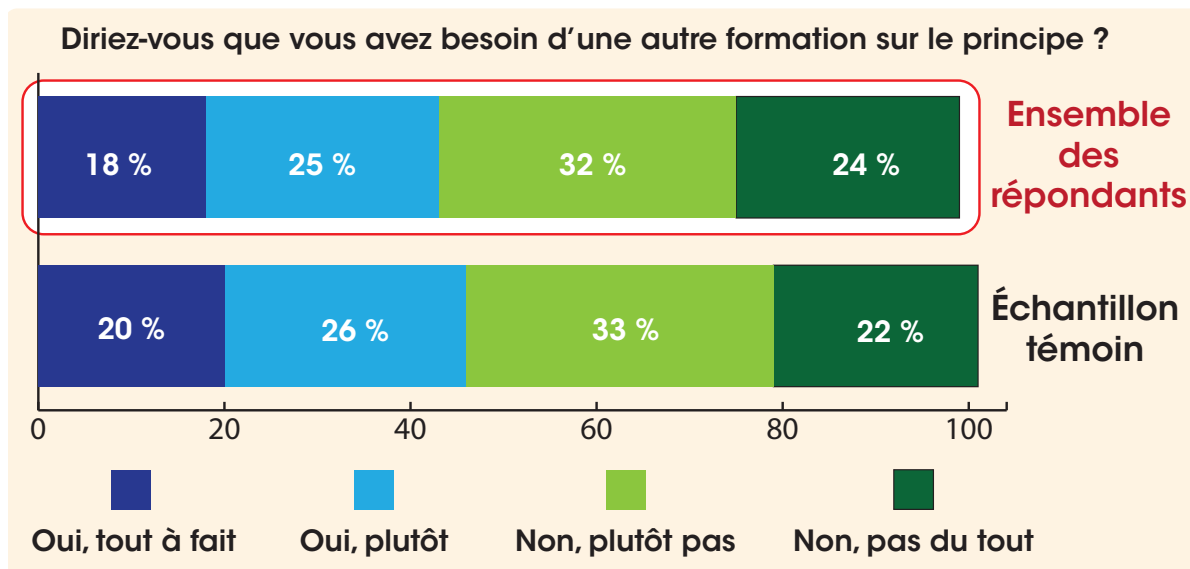


► Transmettre le principe de laïcité aux élèves

Diriez-vous que votre formation initiale vous permet de transmettre ce principe dans votre métier ?



► Bénéficiaire d'une autre formation sur le principe de laïcité



Les répondants considèrent leur formation initiale (qui a évolué depuis 1989) d'une qualité inférieure que celle en vigueur aujourd'hui. Ce sont ceux qui ont les réponses les plus critiques :

+ 3 points sur le manque de formation pour définir le principe.

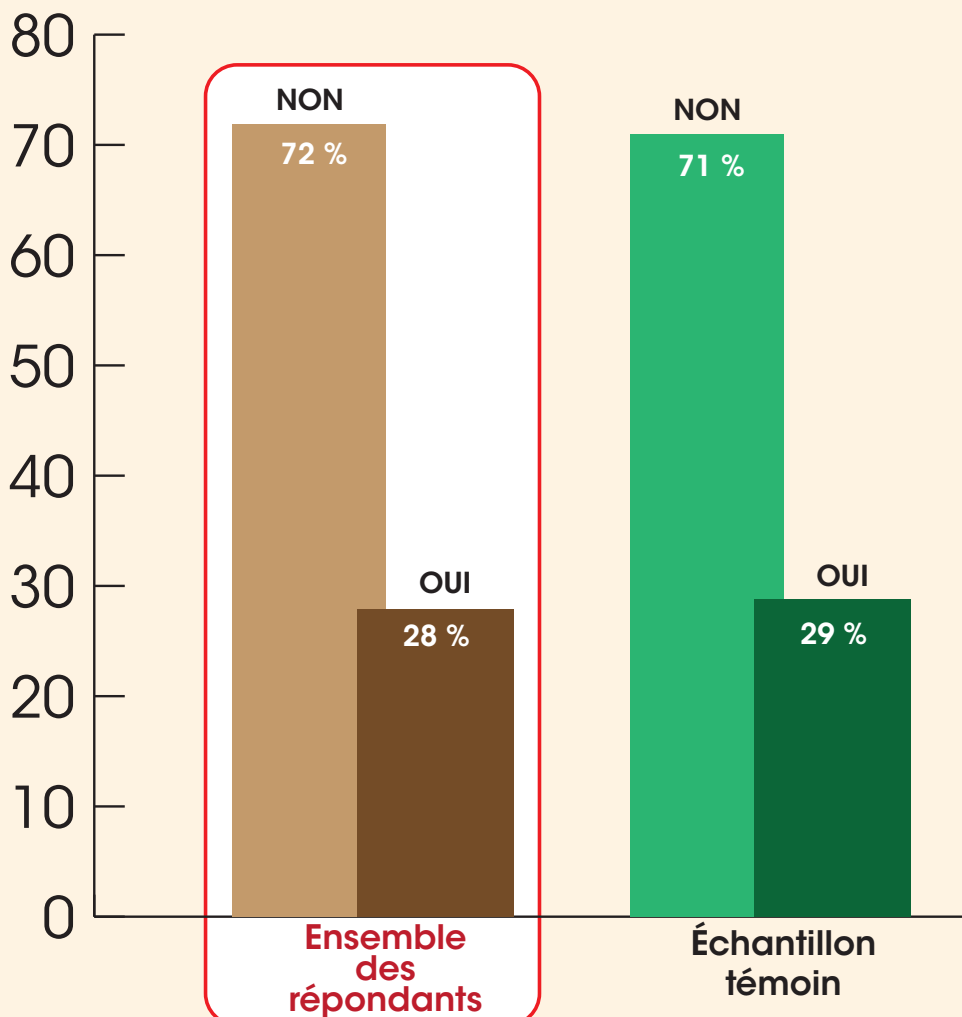
+ 3 points sur le manque de formation pour comprendre les différences qui existent dans l'application du principe selon les lieux et personnes.

+ 2 points sur le manque de formation pour transmettre le principe dans son métier.

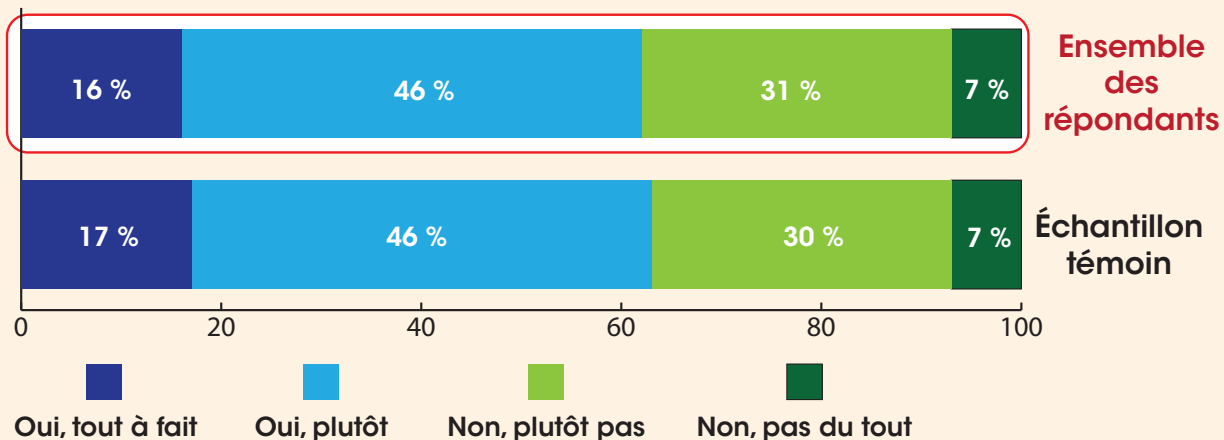


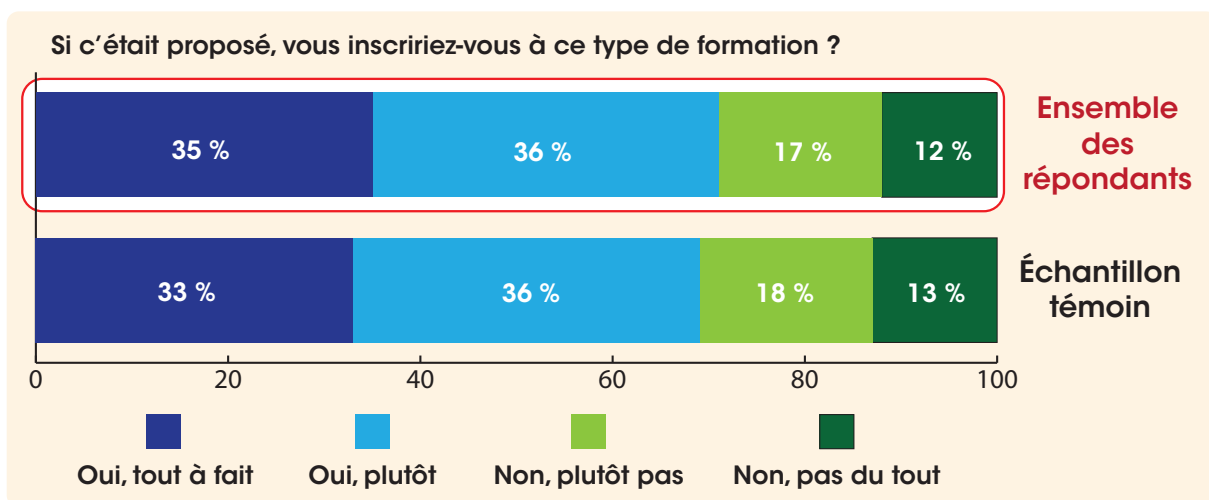
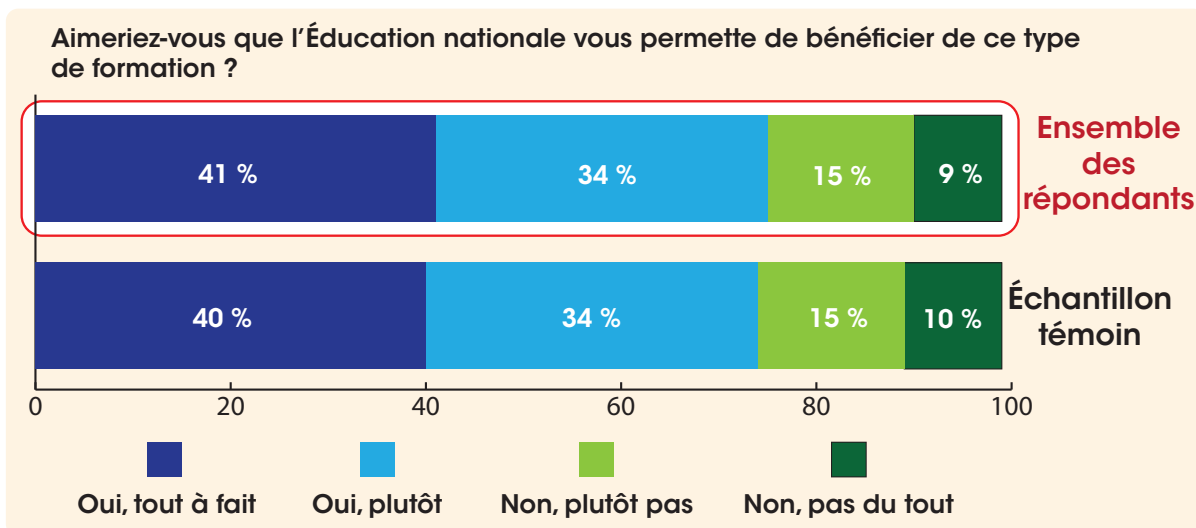
Pour les répondants n'ayant pas bénéficié de formation initiale :

Avez-vous déjà bénéficié par ailleurs d'une formation à la laïcité ?
 (ex : dans votre parcours universitaire, vos études, votre parcours professionnel antérieur...)



Diriez-vous que vous avez suffisamment de connaissances sur le principe de laïcité vous permettant d'exercer votre métier ?





Les collègues ayant commencé leur carrière sans formation à la laïcité n'ont pas bénéficié de plus de formation au cours de leur carrière que les autres répondants. Ils sont dans la moyenne des réponses sur l'ensemble des résultats. Cela peut s'expliquer par la proportion de ces répondants (78 %) sur l'ensemble des réponses.

71 % des personnels ayant plusieurs années d'ancienneté n'ont pas bénéficié de cette formation à la laïcité. Ils sont 69 % à vouloir s'inscrire à ce type de formation si elle était proposée par l'Éducation nationale. Ces chiffres montrent les besoins qui existent en la matière sur toute la carrière et quel que soit le métier exercé.



6

Besoins des personnels en matière de laïcité

L'enquête du SE-Unsa permettait, à la suite de certaines questions, de laisser la parole aux sondés.

Ils s'en sont largement emparé et une première analyse permet de dégager quelques tendances sur leur perception de la laïcité à l'École.

Ces réponses ouvertes permettent d'identifier certaines problématiques :

- ▶ La formation actuelle à la laïcité n'est pas suffisamment concrète pour les personnels. Même si elle amène des connaissances sur le principe, elle doit évoluer pour permettre aux professionnels de faire vivre le principe de laïcité dans leur pratique quotidienne.
- ▶ Les enseignants de maternelle disent vouloir prendre leur part dans la transmission du principe mais ne pas savoir comment le faire compte tenu de l'âge de leurs élèves.
- ▶ Selon les disciplines, les enseignants du second degré ne se sentent pas concernés par la transmission du principe de laïcité dans leur pratique.
- ▶ Les AESH disent que ce n'est pas leur rôle de le transmettre. Se former sur ce principe pourrait les intéresser si cette formation était adaptée à leur métier.
- ▶ Les AED sont souvent en première ligne pour l'application de certains pans du principe de laïcité à l'École et disent avoir besoin de mieux le connaître pour pouvoir l'expliquer aux élèves.
- ▶ Certains répondants disent qu'il y a des priorités dans leur formation et que ce sujet n'est pas primordial dans leur métier. Il y a d'autres besoins en formation sur d'autres sujets, selon les missions qui leur sont données.
- ▶ La formation initiale et continue des personnels est remise en question par des répondants dans le contenu et ses modalités. Il faut rappeler que l'enquête a été réalisée dans un moment où des changements de modalités pour la formation continue (hors temps de face-à-face pédagogique) avaient été annoncés. Le distanciel ne permet pas, selon eux, de débattre sur ce genre de sujet qui nécessite une modalité en présentiel.
- ▶ La connaissance des formateurs sur ce principe est interrogée. Parfois, les répondants disent qu'ils ne font que lire des diaporamas transmis par l'Institution mais que la formation ne répond pas à leurs attentes. Il n'y a pas de réponses à leurs interrogations.
- ▶ La place des parents dans cette formation est interrogée. Certains collègues évoquent des formations à destination des parents qui pourraient éviter certaines difficultés dues à l'incompréhension de la façon dont le principe de laïcité s'applique à l'École.
- ▶ Le manque de connaissances des outils institutionnels et de fait, de leur non-utilisation.



Les résultats globaux indiquent que les personnels de l'Éducation nationale, quels qu'ils soient, ont des besoins de formation en matière de laïcité. D'un point de vue qualitatif ou quantitatif, les réponses convergent pour davantage d'analyses de pratiques, de temps de concertation pour mettre en place des projets collectifs par exemple.

Nombreux sont les répondants qui indiquent que la laïcité se vit au quotidien : *Je ne crois pas à la tenue de « moments » de laïcité épars qui ne font pas sens pour les élèves. C'est à l'intérieur de nos cours, au quotidien, par les liens que nous tissons avec les élèves que nous faisons vivre les principes de laïcité.* Pour le SE-Unsa, c'est effectivement ce vers quoi il faut tendre.

